

Question d'un parent sur la mise en œuvre d'une réduction pour les familles nombreuses

Le niveau de revenu d'une famille n'étant pas corrélé au nombre d'enfants, il est parfois difficile d'assumer des frais de scolarité qui eux sont strictement proportionnels au nombre d'enfants.

- Pourrait-il y avoir une remise pour les familles nombreuses sur les frais de scolarité de la façon suivante :
- Frais de scolarité du 3ème enfant : 5% de remise
- Frais de scolarité du 4ème enfant et des suivants : 10% de remise